



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
76237 ISNEAUVILLE cedex
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical n° 2022/02/24-19

Séance du 24 février 2022

Objet : **CONCESSION – Renouvellement du contrat historique de la concession gaz du SDE76 par anticipation**

membres en exercice :	83
membres présents :	41
pouvoirs :	18
membres votants :	59
votes pour :	55
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 février à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 17 février 2022, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département de la Seine Maritime sous la présidence de M. Hervé LEPILEUR, 1er Vice-Président.

En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : possibilité de réunion par téléconférence, fixation du quorum au tiers des membres présents, possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	V
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	V
6		T	Jean-Michel	LAIR	Exc.
7		T	Yannick	PRIGENT	V
8		T	Patrick	FONTAINE	V
9		T	Jean-Marie	JEANNE	P
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	Exc.
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	V
12		T	Jacques	DELLERIE	Exc.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	Exc.
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Exc.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	Exc.
21		T	Gilles	LARCHER	V
22		T	Thierry	LECARPENTIER	V
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	Exc.
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Exc.
25		T	Gérard	GOUPIL	
26		T	José	DUARTÉ	V
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	V
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Exc.
33		T	Eric	SCARANO	P
34		T	Guillaume	PERUISSET	V
35		T	Franck	FOIRET	Exc.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	V
39		T	Daniel	LEGROS	V
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	Exc.
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Exc.
44		T	Daniel	GRESSENT	P
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Exc.
48		T	Léon	BACHELOT	Exc.
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Exc.
54		T	Chantal	COTTEREAU	V
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Exc.
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	V
58		T	Christophe	FROMENTIN	V
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	Exc.
60		T	Frédéric	CANTO	V
61		T	Pierre	SORIN	V
62		T	René	GUEUDIN	Exc.
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Exc.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	P
69		T	Patrick	LEVEQUE	V
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Exc.
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	Exc.
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Exc.
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	V
79		T	Christian	POISSANT	Exc.
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e), V : présent(e) en Visio

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Michel ARGENTIN	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Jean-Michel LAIR	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
3	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
4	Claire GUÉROULT	2	Laurent VASSET	5
5	Philippe CORDIER	3	Laurent VASSET	5
6	Hubert MAILLET	4	Sylvain DELTOUR	4
7	Didier GASTON	5	André-Pierre BOURDON	5
8	Jean-Louis LUC	7	Xavier VANDENBULCKE	7
9	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
10	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
11	Léon BACHELOT	9	Frédéric BAILLEUL	9
12	Imelda VANDECANDELAERE	11	Bruno GENDRON	11
13	René GUEUDIN	11	Christophe FROMENTIN	11
14	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
15	Gérard LESUEUR	14	Gérard LEGER	14
16	Christian POISSANT	16	Yves LOISEL	16
17	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
18	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10

Secrétaire de séance :

Fabienne VERHAEGHE a été désignée secrétaire de séance.

VU :

- Le Code Général des Collectivités, CGCT,
- Les statuts du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Que le contrat historique de la concession de la distribution publique de gaz en réseau arrive à son terme le 4 juillet 2024 et qu'il doit être renouvelé ;
- L'article L2224-31 du CGCT qui précise que le SDE76 « négocie et conclut le contrat de concession » de la distribution du gaz. Cependant l'article L111-53 du Code de l'énergie indique que GRDF dispose de l'exclusivité des concessions de gaz dans leur zone de desserte exclusive ;

le SDE76 a donc obligation de négocier et conclure un nouveau contrat mais exclusivement avec GRDF et dans les limites des dispositions prises dans le cadre de l'accord national en cours d'approbation entre GRDF, la FNCCR et France Urbaine.

Ainsi nous devons négocier les meilleures conditions du contrat cadre national adapté à notre territoire rural, dans les limites de « l'espace de respiration » que la FNCCR négocie actuellement.

Pour établir un bon contrat, il est donc nécessaire :

- d'établir un bilan de fin de contrat précis qualitatif et quantitatif ;
- d'établir si les dispositions techniques, juridiques, comptables et financières de fin de contrat sont respectées avant l'échéance de ce contrat, et de demander les actions correctives correspondantes la dernière année ;
- de fixer avec les élus les objectifs de négociation et notre position sur les différents thèmes de négociation de notre espace de respiration, de les hiérarchiser, de choisir les méthodes et de planifier les négociations par étapes ;
- de déjouer les éléments de langage de notre opérateur historique qui va lui disposer de négociateurs attitrés à temps plein et formés, en vue de nous imposer les dispositions les plus favorables à GRDF ;
- de formaliser les positions réciproques, de chercher les convergences et zones d'accord ;
- de soumettre aux élus les points de blocage et litige mis en exergue par les services du SDE76, pour arbitrage ;
- de choisir la durée du contrat en concordance avec les objectifs à atteindre ;
- de rédiger le contrat définitif, ses annexes ;
- de négocier un volet transition énergétique ;
- de négocier une redevance en notre faveur permettant de financer un poste en vue de travailler sur la méthanisation et le contrôle de la concession ;
- de négocier un plan pluriannuel d'investissement ;
- de mettre en place un management du contrôle de la concession, des indicateurs de réalisation, des objectifs de qualité à respecter / atteindre en fin de contrat.

PROPOSITION :

Aussi au vu des enjeux et de l'ampleur de ce dossier, il est proposé :

- **d'autoriser** les services à engager les discussions et à organiser / planifier le renouvellement de la concession gaz dès le début 2022 ;
- **de recourir** à l'assistance d'un AMO pour un budget d'environ 16 000 € ;
- de désigner un groupe d'élus chargés de participer aux négociations auprès du service :
Mme Imelda VANDECANDELAERE et M. Xavier VANDENBULCKE ;
- **de désigner** le DGS comme pilote du projet de renouvellement du contrat gaz ;
- **de se fixer dès à présent pour objectif** de contribuer favorablement à la Transition énergétique avec ce nouveau contrat dans des marges à définir pendant les négociations.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** les services à engager les discussions et à organiser / planifier le renouvellement de la concession gaz dès le début 2022 ;
- **DÉCIDE** de recourir à l'assistance d'un AMO pour un budget d'environ 16 000 € ;
- **DÉSIGNE** un groupe d'élus chargés de participer aux négociations auprès du service : Mme Imelda VANDECANDELAERE et
M. Xavier VANDENBULCKE ;
- **DÉSIGNE** le DGS comme pilote du projet de renouvellement du contrat gaz ;
- **DÉCIDE** de se fixer dès à présent pour objectif de contribuer favorablement à la Transition énergétique ce nouveau contrat dans des marges à définir pendant les négociations.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY